Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227014-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2026, le 27 février à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2026.

Présents : Grégoire SUPER, Stéphane BAILLARGEAU, Soazig CADORET, Bernard CATEL, - Léon CLEMENT, Dulce DE BARROS BORGES, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, - Véronique KERVARREC, Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Jérémy BENOIT, donnant pouvoir à M. JEHANNO,
- Pierrick BUNOUF, donnant pouvoir à Mme. LE LAUSQUE,
- Hélène MOREAC, donnant pouvoir à Mme. Le Gal,

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Karine DIBOUES,

A été nommée Secrétaire de séance : Nelly TARDIFF

20260227014 - BASSIN VERSANT DU BLAVET –PROJET DE RÉVISION-EXTENSION DES PPRI – AVIS

Par courrier du 05 janvier 2026, La DDTM (direction Départementale des Territoires et de la Mer) a saisi les communes concernées par le projet de révision-extension des PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation) du Bassin Versant du Blavet.

La ville dispose d'un délai de 2 mois pour émettre un avis.

A la suite de ces avis, une enquête publique sera ouverte.

LE CONSEIL,

- VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2023 et prorogée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2025, prescrivant la révision-extension des PPRI du bassin versant du Blavet,
- VU le courrier du Préfet en date du 05 janvier 2026 saisissant les communes pour émettre un avis sur le projet de révision-extension,
- Vu le projet de révision-extension joint en annexe à la convocation,
- CONSIDERANT l'exposé de M. PICHARD, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 27 février 2026
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)